

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 juin 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire.

Étaient présents : Mme Micheline BETAILLE ; Mme Isabelle GAUTHERON ; Mr Jean Luc JANNIN ; Mme Catherine LE DAVAY ; Mme Lynda PREJEAN ; Mr Marc GOURDON, Mme Delphine GIAICHECA, Mme Véronique HOLVECK, Mme Valérie DIEMERT, Mme Frédérique VAUSELLE Mr Maxime VERCRUYSSSE

Absents excusés : Mr Stéphane BIANCIOTTO qui a donné pouvoir à Mr Jean Luc JANNIN
Mr Alain PENC qui a donné pouvoir à Mme Véronique HOLVECK

Absent : Mr Guillaume LEBRASSEUR, Mr Patrick BOURDOT

Secrétaire de séance : Mme Micheline BETAILLE

Ordre du jour

Approbation du précédent compte rendu

Délibération autorisant Mr le maire à renouveler la convention avec le CIG « protocole d'accord relatif à une mission d'accompagnement à la mise en place du RGPD »

Délibération autorisant l'intégration du résultat au R002 du budget suite dissolution du SIVU

Délibération autorisant Mr le Maire à signer la convention « Bail éclairage public »

Questions diverses

Valorisation Eglise Saint-Gilles

Projet Rénovation Eglise Saint-Gilles

Dates permanences congés été

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 01 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

Délibération autorisant Mr le maire à renouveler la convention avec le CIG « protocole d'accord relatif à une mission d'accompagnement à la mise en place du RGPD »

Le maire expose à l'assemblée le projet de renouvellement de l'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne pour la protection des données personnelles (Règlement n°2016/679) dit **Règlement Général de Protection des Données** « RGPD »

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CIG Versailles présente un intérêt certain

Le maire propose à l'ensemble de son conseil municipal

- De mutualiser ce service avec le CIG Versailles
- De l'autoriser à signer la nouvelle convention de mutualisation, ses protocoles annexe, et à prendre/signer tout document afférent de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- De désigner le DPD (Délégué à la Protection des Données) du CIG Versailles comme étant le DPD de la Collectivité

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'autoriser le maire à signer la nouvelle convention de mutualisation avec le CIG Versailles qui prendra effet à compter du 01 juillet 2021 pour une durée de 3 ans

D'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

D'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CIG Versailles, comme étant notre Délégué à la Protection des Données (DPD)

Délibération autorisant l'intégration du résultat au R002 du budget suite dissolution du SIVU

Délibération reportée faute de documents non fournis par la trésorerie

Délibération autorisant Mr le Maire à signer la convention « Bail éclairage public »

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;
- L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Le Projet de convention constitutive du groupement de commande adressée par M. le maire de St Forget 1^{er} vice-président de la CCHVC et annexé à la présente délibération, concernant les prestations de gestion et de maintenance du patrimoine d'éclairage public ;
- La délibération 20200021 du 27/05/2020 portant délégation consentie au maire par le Conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Considérant

- ✓ L'intérêt pour la commune de participer à un groupement de commande au sein de la CCHVC afin d'obtenir des tarifs négociés ;
- ✓ Que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire de la CCHVC pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise

- Le maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- La Présidente de la CCHVC à signer les accords-cadres et marché subséquent issu du groupement de commandes pour l'achat de gestion et de maintenance de l'éclairage public et pour le compte de la commune de Saint Forget ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : la CCHVC ;
- Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat de gestion et de maintenance de l'éclairage public pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité, les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat ;

Questions diverses

Valorisation Eglise Saint-Gilles

Véronique Holveck présente les différentes possibilités de communication afin de valoriser l'église saint gilles : ouverture lors des journées du patrimoine, augmenter la signalétique aux abords de l'église, communication sur la départementale pour annoncer un évènement : concert, exposition dans l'église

Projet Rénovation Eglise Saint-Gilles

Marc Gourdon présente le programme de rénovation 2021-2023 : Remise en état du clocher, charpente
Cout estimatif des travaux ± 300 000 € avec 70% de subventions

Dates permanences congés été

Mr le maire sera en congés du 3 au 25 juillet 2021

Mme pilouquet sera en congés du 22 juillet au 17 aout 2021

Les permanences d'ouverture de la Mairie seront assurées les mercredis 28 juillet, 4 et 11 aout de 10h à 12h

La séance est levée à 20h20

Monsieur Jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Patrick BOURDOT

Mr Maxime VERCRUYSSÉ

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAILLE

Mme Lynda PREJEAN

Mme Valérie DIEMERT

Mr Stéphane BIANCIOTTO

Mme Véronique HOLVECK

Mr Alain PENC

Mme Frédérique VAUSELLE

Mme Delphine GIAI-CHECA

Mr Marc GOURDON